



Ollainville

Décision n° 77/2024

## DECISION DU MAIRE

**OBJET :** Signature d'une convention relative à la santé au travail / A.S.T.E. / 2025-2027

Le Maire de la Commune d'OLLAINVILLE (Essonne)

**Vu** les articles L2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Locales,

**Vu** la délibération n°CM02/033/2020 du 9 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Locales,

**Considérant** la convention relative à la santé au travail proposée par l'Association pour la Santé au Travail en Essonne (A.S.T.E.), domiciliée 22 rue Lavoisier – ZAC de Montvrain – 91540 MENNECY, représentée par Monsieur Bernard BOULEY, Président.

### DECIDE

#### ARTICLE 1 :

De signer une convention relative à la santé au travail avec l'Association pour la Santé au Travail en Essonne (A.S.T.E.), afin de définir les conditions de prise en charge des prestations de médecine de prévention réalisées au profit des personnels de la Mairie d'Ollainville.

#### ARTICLE 2 :

La convention prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une période d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

#### ARTICLE 3 :

La contribution financière de la collectivité est calculée selon un tarif forfaitaire par agent.

Les tarifs pour 2025 sont :

- 105.00 € HT pour les agents n'ayant pas besoin d'une surveillance médicale particulière,
- 117.00 € HT pour les agents ayant besoin d'une surveillance médicale particulière,
- 20.00 € HT pour les frais de dossier.

Le montant de la participation sera prévu au Budget Primitif 2025 de la Commune

#### ARTICLE 4 :

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un acte et sera affichée à la porte de la Mairie.

Expédition en est adressée à Monsieur le Sous-préfet de l'Essonne.



Le 6 décembre 2024

Monsieur le Maire,

Jean-Michel GIRAUDEAU

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 10/12/2024**

Application agréée E-legalite.com

99\_RU-091-219104619-20241206-DEC772024-R